

CCN 66 : un projet employeur révoltant !



Le 29 mars 2011, les employeurs de la convention collective du 15 mars 1966 ont notifié sa révision.

Les propositions des employeurs sont inacceptables :

- Destruction des garanties collectives nationales ;
- Disparition des métiers et de l'identité professionnelle ;
- Grande braderie des salaires et de l'ancienneté ;
- Tout le pouvoir donné aux directions.

À quoi ont servi les deux dernières années de négociations ?

Où sont passées les propositions CFDT santé sociaux ?

Pour la CFDT santé sociaux, il est scandaleux de penser que les salariés de la convention collective nationale 66 CCN pourraient s'y reconnaître.

La CFDT santé sociaux va, dès aujourd'hui, tout mettre en œuvre pour faire obstacle aux intentions patronales, en construisant et défendant le contre projet CFDT.

30 mars 2011
n° 10

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Associatif

CCN 66 : un projet employeur révoltant !



Le 29 mars 2011, les employeurs de la convention collective du 15 mars 1966 ont notifié sa révision.

Les propositions des employeurs sont inacceptables :

- Destruction des garanties collectives nationales ;
- Disparition des métiers et de l'identité professionnelle ;
- Grande braderie des salaires et de l'ancienneté ;
- Tout le pouvoir donné aux directions.

A quoi ont servi les deux dernières années de négociations ?

Où sont passées les propositions CFDT santé sociaux ?

Pour la CFDT santé sociaux, il est scandaleux de penser que les salariés de la convention collective nationale 66 CCN pourraient s'y reconnaître.

La CFDT santé sociaux va, dès aujourd'hui, tout mettre en œuvre pour faire obstacle aux intentions patronales, en construisant et défendant le contre projet CFDT.

30 mars 2011
n° 10

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Associatif